



SIMDUT

Aide-mémoire

Systeme d'information sur les matieres dangereuses utilisees au travail



Étiquettes du fournisseur

L'étiquette du fournisseur constitue la première source d'information sur les risques d'un produit et sur la manière de se protéger. Les produits contrôlés (dangereux) des fournisseurs doivent comporter une étiquette SIMDUT ayant une bordure hachurée et contenant les informations des sept catégories suivantes.

1. Identification du produit

Le nom du produit tel qu'il apparaît sur le contenant et sur la fiche signalétique.

2. Identification du fournisseur

Entreprise qui a fabriqué ou emballé le produit et qui est responsable des renseignements indiqués sur l'étiquette et la fiche signalétique (FS). Communiquer avec le fournisseur pour obtenir de plus amples renseignements sur le produit.

3. Symboles de danger

Un ou plusieurs symboles du SIMDUT, selon la classification SIMDUT du produit.

4. Mentions de risque

Brève déclaration des principaux risques, selon la classification SIMDUT du produit.

5. Précautions

Brève mention des précautions, de l'équipement de protection et des mesures d'urgence essentielles.

6. Premiers soins

Mesures que des secouristes formés doivent prendre immédiatement sur les lieux de l'accident.

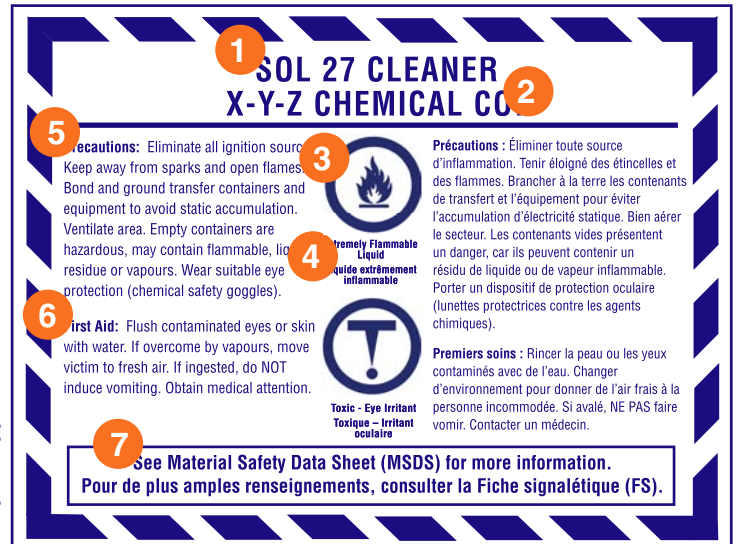
7. Référence à la FS

Les étiquettes fournissent des renseignements clés pour informer les travailleurs des risques critiques, des précautions et des premiers soins à prodiguer. La FS contient beaucoup plus d'informations sur l'utilisation sécuritaire du produit. Il faut toujours lire la FS avant de travailler avec un produit dangereux.

Que faut-il vérifier?

À la lecture de l'étiquette du fournisseur, vérifier si les divers renseignements sont cohérents. Les symboles de danger correspondent-ils aux mentions de risque et aux informations sur la FS? Les précautions et les premiers soins conviennent-ils aux risques? Pour obtenir une réponse à une question, communiquer avec le fournisseur.

Sample Supplier Label



Les étiquettes du fournisseur doivent être bilingues (anglais/français), faciles à lire et durables. Si l'étiquette est perdue, endommagée ou illisible, il faut apposer une nouvelle étiquette sur le produit.

Dispositions spéciales

1. Les produits contrôlés peuvent être importés sans qu'une étiquette du fournisseur ne soit fournie. L'importateur ou l'acheteur doit alors fournir les renseignements nécessaires sur l'étiquette.
2. Selon la loi, dans le cas de certaines catégories de produits contrôlés (les contenants de moins de 100 ml, les produits de laboratoire et les échantillons de laboratoire), les renseignements mentionnés ci-dessus ne sont pas tous obligatoires (ou ils peuvent varier).

Toujours lire la FS avant d'utiliser un produit dangereux au travail.

H46-2/04-349F ISBN 0-662-76541-9
© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par le ministre de Santé Canada 2006

Pour obtenir d'autres renseignements et ressources, veuillez visiter le

www.simdut.gc.ca et/ou le www.cchst.ca